

couper en deux le tombeau du roi Dagobert à St-Denis! Que reste-t-il du château renommé de l'Arbresle? et plus près de nous encore ne voyons-nous pas les murs démantelés de la chapelle de l'Observance (1) livrer à l'intempérie des saisons ses précieuses sculptures? Au moment où nous écrivons ceci le conseil municipal d'Auxerre veut établir une salle d'asile dans l'une des plus anciennes églises de la ville, presque aussi belle que la cathédrale de Sens. Avec quel mépris les étrangers doivent-ils voir le vandalisme réfléchi qui existe en France, si on le compare avec les efforts érudits de tous les autres peuples pour dérober au temps les restes des siècles passés et des races éteintes! en Italie, en Allemagne, en Belgique, en Angleterre et jusque dans la malheureuse Irlande, on entoure de vénération ces souvenirs d'un autre âge. En Prusse, la loi défend non seulement de détruire un monument historique, mais encore de l'affecter à un usage indigne de sa première destination; que si des restaurations deviennent urgentes, ce n'est qu'après un concours présidé par des artistes de tous genres (et non par des conseillers municipaux), que les travaux sont adjugés au plus habile. Chez nous, si l'emportant sur l'incurie, ou sur les prétendues nécessités de destruction, l'esprit de conservation vient éveiller un remords, on prend l'architecte le mieux placé par sa fortune et ses alliances, peu importe son talent; alors ce fléau, bien plus dangereux que le temps et les révolutions (car ce qu'il ne détruit pas il le dénature), remplaçant le sculpteur par le maçon, vient poser sa truelle sacrilège sur la rouille artistement jetée par le temps à nos imposantes basiliques! il profane ces vénérables pierres par de ridicules décors de théâtre, comme ceux qui déshonorent la chapelle St-Louis de notre cathédrale, ou par d'ignobles peintures comme celles dont on a avili Saint-André-le-Bas, de Vienne!

(1) Elle sert encore de magasin à fourrage.